

VITAL FITNESS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 51, rue de Sully 80000 AMIENS

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 15 février 2015

Le dimanche 15 février 2015 à 15h00, tous les fondateurs de l'association Vital Fitness se sont réunis en assemblée générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

Mme Sandy BATTY résidant 5, rue Jean Mayer 80560 PUCHEVILLERS

M. Dany MAISON résidant 5, rue Jean Mayer 80560 PUCHEVILLERS

M. Maxime GRAS résidant 80, rue Alfred Thuillier 80650 VIGNACOURT

Mme Annick SCARD résidant 27, rue d'en Haut 80540 MOLLIENS DREUIL

Mlle Aline GEDEON résidant 13, rue Lainé 60000 BEAUVAIS

Mme Gunjidmaa LOUCHEUX résidant 156 route d'Abbeville 80000 AMIENS

M. et Mme Jérémy et Marie-Laure BEAU résidant 7 rue Greuet 80560 ARQUEVES

M. Thierry GRENET résidant 2, rue de la Bastille 80600 MEZEROLLES

Il est désigné, en qualité de président de séance, M. Dany MAISON

Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, Mme Sandy BATTY

Le président de séance rappelle que l'ordre de jour est le suivant :

1. Création de l'Association
2. Choix du nom de l'association
3. Finalisation de la rédaction des statuts et principalement de son objet
4. Finalisation du règlement intérieur
5. Désignation des membres du bureau et de leur fonction
6. Point sur les différentes activités envisageables
7. Point sur les événements prévus
8. Démarches à effectuer
9. Divers

Après débat entre les membres, le président de séance valide le choix du nom de l'association ainsi que les statuts et le règlement intérieur. Une liste des événements à venir est dressée. Sandy BATTY et Dany MAISON sont désignés pour réaliser les différents documents et déposer le dossier complet en préfecture. Ils se chargeront également de l'ouverture du compte bancaire de l'association.

1) Lecture et adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts qui lui sont proposés.

2) Désignation des membres du conseil d'administration initial [et/ou du bureau]

L'assemblée désigne :

Mme Sandy BATTY en qualité de Présidente/Secrétaire

M. Dany MAISON en qualité de Trésorier

M. Maxime GRAS en qualité de Trésorier adjoint

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) La rédaction du Règlement Intérieur est finalisée.

4) Fixation du montant de l'adhésion et des cotisations

L'adhésion annuelle fixée par l'assemblée est de 15€/personne.

La cotisation trimestrielle est fixée à 45€/personne.

La participation aux frais « au ticket » est fixée à 7€ le ticket et 50€ le carnet de 10 tickets.

5) Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Mme Sandy BATTY et M. Dany MAISON aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association [déclaration à la préfecture et publication au Journal officiel] ainsi qu'un pouvoir pour assurer les démarches financières et le fonctionnement du compte bancaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance ;

A Amiens, le 15 février 2015.

La Présidente/Secrétaire :

Mme Sandy BATTY



Le Trésorier :

M. Dany MAISON

